

COMMUNIQUE DE PRESSE

DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPOTS INDIRECTS

Lancement d'un nouveau service en ligne pour la consultation de la situation douanière des véhicules admis temporairement au Maroc

L'Administration des Douanes et Impôts Indirects porte à la connaissance des Marocains du Monde et des touristes étrangers ayant déjà visité le Maroc qu'ils ont désormais la possibilité de vérifier en ligne s'ils ont à leur charge un véhicule dont la situation n'a pas été régularisée au plan douanier (Admission Temporaire non apurée).

A cet effet, une nouvelle application, accessible à partir du portail internet de la Douane via le lien « http://www.douane.gov.ma/situation_at_vehicule », permet de consulter, sur la base de l'identifiant de la personne concernée (CIN ou n° du composteur) et/ou du numéro d'immatriculation du véhicule, la (ou les) admissions temporaires (AT) enregistrées à leur charge.

L'objectif sous-jacent à la mise en place de ce service est de mieux informer les usagers et leur permettre, le cas échéant, de régulariser leur situation avant même le retour au Maroc, contribuant ainsi à l'amélioration des conditions de leur accueil et de leur passage en douane.

Les informations affichées via l'application précitée sont données à titre indicatif et uniquement à des fins d'utilisation personnelle. Au cas où celles-ci seraient jugées incorrectes, un formulaire de réclamation peut être servi en ligne à partir de l'adresse internet suivante : <http://reclamation.douane.gov.ma> . L'Administration des Douanes et Impôts Indirects veillera à assurer le traitement de ces réclamations dans les meilleurs délais possibles.